

*En grec ancien, kairós désigne l'idée du moment opportun à saisir, de l'occasion favorable, de l'instant propice qui permet la réussite d'une action au milieu des aléas du monde et de l'incertitude des circonstances extérieures. Pour cela, il est nécessaire de passer à la pratique, d'apprendre à saisir ce kairós, d'une part en cherchant à le reconnaître sans se cacher derrière l'alibi facile des circonstances, d'autre part en se préparant à agir afin de ne pas laisser s'échapper cette occasion. En somme, ce journal est un outil pour sortir de la pure abstraction des idées et inscrire notre discours dans une perspective pratique, dans une volonté de propager l'action offensive anarchiste et de tendre vers l'insurrection et le bouleversement de ce monde...*



## CONTRE LA PRISON ET SES MATONS

### Les incendiaires ne prennent pas de vacances !

Pour l'État, la prison est un instrument capital pour maintenir à l'écart de cette société récalcitrants, rebelles, incontrôlables et indésirables. C'est une punition infligée par l'État de droit, mais aussi un moyen de maintenir sous contrôle ces personnes qui refusent - par choix ou par nécessité - de respecter le pacte social qui consiste à accepter la misère, l'exploitation et les relations d'oppression qui en découlent.

Récemment, l'État a annoncé 7.000 places en détention en plus d'ici 2022 partout sur le territoire. Pour arriver à cet objectif d'enfermer toujours plus, 1100 matons supplémentaires devraient être recrutés, et presque autant de conseillers d'insertion et de probation. D'un côté, l'État construit toujours plus de cages pour enfermer des milliers de personnes dans ces bâtiments morbides et insalubres, en donnant toujours plus de moyens matériels à leurs gardiens. Il fait tout pour briser les liens de solidarité qui peuvent naître à l'intérieur entre les détenus (contre l'administration pénitentiaire), que ce soit dans l'architecture moderne des nouvelles cages (individuelles) d'isolement ou bien par le recours toujours plus fréquent aux brouilleurs d'ondes téléphoniques. Par ailleurs, l'Administration Pénitentiaire se vante d'installer des téléphones fixes dans les cellules, nouveau service payant qu'elle pourra bien entendu allumer/éteindre selon son bon vouloir : cette nouvelle mesure permettra aux matons d'épier en détail chaque conversation téléphonique du détenu, renforçant un peu plus le contrôle et en les isolant encore plus. De l'autre, il étend la prison à l'extérieur de ses murs, en faisant recours systématiquement, pour les « petites peines », à diverses mesures, comme l'assignation à résidence et le bracelet électronique, ce qui permet d'épier les moindres faits et gestes des condamnés. Un autre moyen qui permet de maintenir le contrôle sur un individu, c'est de le mettre au travail. C'est ça ce qu'ils appellent *l'insertion*. Tout cela est bien pratique pour le pouvoir, car ça libère de la place pour d'autres détenus qu'il juge plus « dangereux », plus « violents » et moins enclins à se réinsérer.

De prime abord, on aurait tendance à penser que les murs de ces bâtiments monstrueux que sont Maisons Centrales, Maisons d'Arrêt, Centres de détention ou de rétention administrative (ou prisons pour migrants appelés CRA) seraient infranchissables. Mais ce serait oublier que nombre d'individus sont animés d'une soif de liberté et l'envie d'en découdre avec le monde carcéral, tant avec ses gardiens qu'avec ses infrastructures. L'été 2018 en France a donc réservé son lot de révolte et d'évasions.

Le 29 juin, onze détenus de la Maison d'arrêt de Tarbes ont refusé de réintégrer leurs cellules à l'issue de la promenade en signe de protestation contre le règlement intérieur de la prison, qui interdit notamment aux détenus la possibilité de se mettre en short.

Le 1er juillet, un détenu parvient à s'évader de la prison de Réau, en Seine-et-Marne.

Le 23 juillet au Teil (Ardèche), un jeune de 16 ans incarcéré à la prison pour mineurs de Meyzieu (région lyonnaise) pour « vols », est parvenu à s'évader. Il a réussi à fausser compagnie à sa mère et

une éducatrice qui l'accompagnaient à la mission locale pour préparer sa réinsertion (son aménagement de peine prévoyait qu'il sorte de prison en septembre).

A l'aube du 30 juillet à Colmar (Haut-Rhin), deux détenus parviennent à se faire la belle par les toits de la prison en ayant réussi à percer le plafond de leur cellule. Malheureusement, ils seront repris par les flics en fin de journée dans un quartier de Colmar. Cette même idée ingénieuse de passer par le plafond a inspiré deux détenus de la prison de Digne-les-Bains, qui étaient parvenus à percer deux épaisseurs de plafond, situé à 3 mètres de hauteur, à l'aide de fourchettes placées au bout de manches à balai. Malheureusement, les matons ont découvert le trou avant qu'ils ne puissent l'essayer.

Le 31 juillet à Lyon, trois sans-papiers d'origine algérienne incendient des matelas dans deux chambres du centre de rétention de l'aéroport de Saint-Exupéry. Malheureusement très vite interpellés, ils expliqueront devant le tribunal quelques jours plus tard lors de leur comparution immédiate que cet incendie avait pour but de faire diversion et de permettre une évasion collective. Ils écoperont d'un à six mois de prison ferme.

Le 2 août à la prison de Beauvais, trois matons se mangent des coups lorsqu'ils se mettent à fouiller de fond en comble la cellule d'un détenu : si deux d'entre eux sont légèrement blessés, le troisième s'est fait péter le nez, avec en prime le déplacement de la cloison nasale (nécessitant une opération).

Dans la nuit du 7 au 8 août, quatre sans-papiers du centre de rétention administrative de Cornebarrieu (Haute-Garonne), ont réussi à s'évader en passant par les toits de ce bâtiment situé aux bords des pistes de l'aéroport Toulouse-Blagnac. Si l'un, malchanceux, a été repris et a écoperé pour cette tentative d'évasion d'un mois de prison ferme, les trois autres courent toujours...

Dans la nuit du 9 au 10 août 2018, deux sans-papiers (un Tunisien et un Algérien) du centre de rétention de Palaiseau (Essonne), ont réussi à s'évader de ce bâtiment situé près des pistes de l'aéroport d'Orly. Pour ce faire, ils sont passés par le skydôme (hublot de toit servant de puits de lumière) puis ont franchi les grilles sans qu'aucune alarme ne sonne.

Le 11 septembre à la prison de Liancourt (Oise), dans l'après-midi, des détenus bloquent les portes et refusent de retourner en cellules en réponse à une fouille: les matons venaient de prendre la décision quelques minutes avant de fouiller tous les détenus qui rentraient du sport dans le but de trouver des téléphones portables.

Le 12 septembre à la prison de Clairvaux (Aube), trois matons se prennent des coups lors d'une fouille de cellule. Pour mener la fouille à bien, plusieurs détenus ont été déplacés dans d'autres cellules. Mais celui qui a appris son transfert dans une

BEAU COMME  
UNE TAULE  
QUI BRULE

cellule en isolement est entré dans une colère noire : après avoir brisé le mobilier de sa cellule, arrachant notamment du sol en béton un tabouret en métal, il s'est attaqué aux matons venus le transférer en quartier disciplinaire. Pour deux d'entre eux, les blessures occasionnent de 8 à 30 jours d'ITT.

**Le 19 septembre**, dans l'après-midi, il y a du rififi dans les prisons de **Bourg-en-Bresse** et de **Bordeaux-Gradignan** : trois matons passant un peu trop près de deux détenus se prennent des poings dans la face. A Bourg, deux matons devront être hospitalisés et se faire délivrer plusieurs jours de repos.

**Le 25 septembre**, au cours de la nuit, quatre sans-papiers se sont évadés du centre de rétention de **Plaisir (Yvelines)**, trop rapides dans leur fuite pour que les flics interviennent à temps.

**Le 1er octobre à Fleury-Mérogis**, une cellule du bâtiment D5 de la maison d'arrêt est incendiée. Si cet incendie nécessitera l'évacuation d'une centaine de prisonniers dans les cours de promenade, les deux incendiaires continueront dans leur « élan de destruction », en causant des dégâts matériels dans la salle d'attente où il se trouvait durant l'intervention.

### Poitiers : Solidarité avec les mutins de la prison de Vivonne

Le 12 septembre 2016, une révolte éclate dans une aile du centre pénitentiaire, qui regroupe à la fois le centre de détention et la maison d'arrêt. Vers 17h, deux détenus bousculent un maton et lui chopent son trousseau de clefs. Puis s'ouvrent une à une les portes des cellules. Une cinquantaine de détenus se mettent à saccager une aile de la prison. Au deuxième étage d'une aile, des vitres et des éclairages sont défoncés, toutes les cellules incendiées, tout comme les coursives, à l'aide de mobiliers saccagés et de poubelles. Près de dix cellules sont désormais hors-service. Le bâtiment brûlé enfermait encore récemment 180 détenus, sur environ 600 prisonniers incarcérés à Vivonne. L'étincelle de cette révolte aurait été le refus de permission de sortie adressé à un détenu peu avant. 105 pompiers et plus de 175 gendarmes ou agents de la pénitencière ont dû être mobilisés contre cette mutinerie qui aura duré six heures. Le centre de détention de Vivonne (634 places) avait dû transférer plus de 150 détenus sous 48 heures, fermer une aile pendant 18 mois après la mutinerie. Elle a rouvert début 2018, après des travaux au coût de 2 millions d'euros.

Deux ans après, les émeutiers présumés passaient en procès au tribunal de Poitiers. Le 13 septembre 2018, quatre d'entre eux, âgés de 25 à 36 ans, considérés comme des « meneurs présumés de cette mutinerie » étaient appelés à comparaître pour « dégradation d'un bien public en réunion, par un moyen dangereux, mise en danger de la vie d'autrui, vol des clés d'un surveillant ». L'un des quatre a fait le choix de ne pas répondre présent au spectacle des juges. Quant à la raison principale de l'explosion de colère, il faut aller chercher du côté du système carcéral et des matons, qui font tout pour pousser les détenus à bout. Alors qu'il était en attente d'une réponse à sa demande de transfert dans une autre prison depuis six mois, Mehdi apprend que sa perm' est refusée : Le matin je devais sortir en permission, ma femme venait avec les enfants, et j'apprends que c'est refusé ».

Contre des détenus « animés par l'envie de tout casser », le procureur Jean Lacotte avait requis des peines de 3 à 7 ans. Deux principaux prévenus ont été condamnés à 5 ans, un troisième à 3 ans, le quatrième a été relaxé.

A l'avenir, ce serait bien que nous soyons plus réactifs du dehors lorsque tout acte de révolte secoue le quotidien carcéral. Faire naître des complicités par-delà les murs et miradors, en communiquant à travers des actes et non des postures. Que retentisse le fracas de la rage contre l'autorité partout ! Ce n'est bien sûr pas par intérêt pour les « premiers concernés », mais par amour de la révolte, de son esprit iconoclaste et libérateur. Certaines personnes solidaires voudraient davantage nous focaliser sur les morts et la débrouille en taule plutôt que sur toute attaque subversive visant à en finir avec les prisons. Et lorsque ça parle des révoltes à l'intérieur, c'est toujours pour souligner les conditions d'enfermement (vraiment trop) « inhumaines », qui seraient censées légitimer la révolte. Ma révolte n'a besoin d'aucune légitimité : l'existence de ce monde suffit à lui seul. Ces bavardages incessants mettant en avant « le rôle des premiers concernés » ont cela de pratique qu'ils permettent de se mettre en marge de la conflictualité, de s'exclure de la guerre sociale. Comme si nous qui sommes dehors, nous serions à l'abri de la taule et de ses monstruosité quotidiennes. C'est bien pratique de s'en remettre aux personnes qui subissent l'enfermement et de trouver un prétexte pour ne pas agir. Ce serait de fait accepter une séparation entre eux et nous, de rejeter la possibilité qu'un jour on puisse finir entre quatre murs et, qui sait, peut-être même en finir ensemble une bonne fois pour toutes avec ce monde de murs et de cages !

Reste à savoir ce que nous, qui avons bien plus de liberté de mouvements et d'actions en étant dehors (tout en étant conscients que cette société est une prison à ciel ouvert, avec son urbanisme de caserne, ses caméras et ses flics omniprésents), sommes prêts à faire en solidarité avec les personnes incarcérées, notamment celles en révolte. Se jeter à corps perdu dans la lutte contre la prison et l'autorité. Mettre sa vie en jeu tout en gardant à l'esprit que chaque semaine des milliers de personnes sont broyées par la machine carcérale. Mordre l'ennemi qui nous tabasse et nous encage, selon nos volontés et nos temporalités. Causer des dégâts aux collaborateurs de l'enfermement.

Par *solidarité*, j'évoque l'action directe et le sabotage contre les prisons, leurs gardiens et tout ce qui leur permet d'exister.

Cet été, on a pu voir à plusieurs endroits que l'outil de travail des matons n'est pas intouchable. Frapper la propriété de ces pourritures reste un moyen de s'en prendre au rouage carcéral et à ses hommes.

**A Fresnes (Val-de-Marne), entre mai et septembre**, cinq vagues d'incendies ont détruit 18 voitures personnelles de matons. Bien que l'État ait sorti du lit sept personnes pour les placer en garde à vue début septembre (pour finalement en mettre quatre en examen plus une en témoin assisté, deux autres relâchées sans suites), quatre voitures cramaient quelques nuits plus tard devant la taule. On voit bien que la répression n'est absolument pas un frein à l'attaque. L'État croit toujours qu'en arrêtant des personnes, il pourra mettre fin aux hostilités. C'est parfois vrai, mais pas toujours, en tout cas pas pour celles et ceux qui savent que la solidarité c'est aussi défendre les faits reprochés et continuer de lutter.

Un autre exemple similaire s'est produit devant la prison de **Sequedin à Lille le 24 juillet dernier**, deux véhicules de matons garés sur le parking du personnel partent en fumée. Trois autres sont aussi endommagés par les flammes. Les flics et ses larbins de la presse semblent avoir trouvé les raisons de cette rage incendiaire : une heure plus tôt (vers 1h du matin), les matons avaient intercepté une quarantaine de colis lancés dans l'enceinte de la prison. Ces interceptions avaient d'ailleurs provoqué la colère des prisonniers, qui ont insulté et menacé les matons. Une semaine auparavant, sur ce même parking, un véhicule d'une entreprise réalisant de la maintenance dans la prison avait été incendié.

**Le 5 juillet à Berlin**, en Allemagne, une camionnette floquée du logo SPIE, entreprise qui construit des prisons, est incendiée en solidarité avec les révoltés du Breil (banlieue de Nantes).

**Le 5 juin, devant la prison de Valence**, deux voitures de matons sont cramées à l'aide d'engins incendiaires. Un maton informe : « Des photos de la vie privée d'un surveillant ont été laissées sur place et une inscription a été taguée sur un mur indiquant : « premier avertissement ».

**Le 18 juillet à Besançon**, ce ne sont pas moins de cinq voitures du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui crament au cours de la nuit. Garées sur le parking du SPIP, cinq voitures sont détruites et les flammes ont eu le temps de lécher les bureaux situés en face, occasionnant quelques dégâts.

**Dans la nuit du 6 au 7 septembre à Paris**, une voiture du constructeur de taules Bouygues est incendiée dans le XXe arrondissement en solidarité avec les prisonniers anarchistes en Italie.



L'attaque directe contre ce qui représente la prison et l'autorité nous permet de se sentir en vie, de nouer des complicités rebelles par-delà les murs, en communiquant par des gestes d'hostilité enflammées contre la prison, ses laquais et ses collaborateurs (architectes, fournisseurs divers, constructeurs, etc...). Chacune d'elle nous donne de l'espoir dans notre lutte pour en finir avec toutes les prisons. Alors à l'attaque !